

Avis voté à la séance plénière du 8 octobre 2019

Responsabilité sociétale des organisations (RSO) : dynamique européenne et outils internationaux

Déclaration du groupe des Entreprises

Dans cet avis, la responsabilité sociétale est abordée sous un l'angle des organisations. Il est en effet important que tous les acteurs soient impliqués, États, associations, mutuelles et entreprises. Seule une approche systémique permettra d'obtenir les résultats répondant aux enjeux de la société.

Les entreprises, se sont par ailleurs pleinement saisies du sujet comme de nombreux exemples encore récents le prouvent (Air France ou Carrefour par exemple). Engagement confirmé par le classement Écovadis qui place les entreprises Françaises au troisième rang mondial.

Toutefois, l'avis présenté aurait dû être plus prospectif. Malgré les nombreuses évolutions de ce texte, le groupe des entreprises regrette que l'essentiel des préconisations, en partie contraignantes, s'adressent encore uniquement aux entreprises. Ceci explique d'ailleurs les *dissensus* que nous avons fait inscrire dans le texte.

Concernant la préconisation 3, il est difficile de soutenir un projet de traité dont on ne connaît pas la rédaction finale et qui plus est, serait contraignant. Laissons aboutir les négociations avant de vouloir se prononcer sur la qualité d'un traité.

Concernant la gouvernance des entreprises le groupe souhaite attendre l'évaluation de la loi du 17 août 2015.

Le groupe des entreprises estime que, les politiques en matière de RSO doivent prôner une démarche collective et demeurer incitatives. C'est cette vision qui doit être mise en avant au niveau international. Toute forme d'obligation difficilement applicable et contrôlable pourrait s'avérer au final contreproductive.

Enfin, nous tenons également à ce que le rôle des différentes instances internationales demeure fort, mais nous sommes défavorables à ce que l'OIT ou les Points de Contacts Nationaux perdent en lisibilité et en légitimité en faisant évoluer leur composition ou leurs missions. Nous prenons toutefois acte de l'évolution de la rédaction de la préconisation concernée.

Les débats ont permis de faire progresser la perception initiale de l'usage de la RSO par les entreprises et nous remercions le rapporteur de son écoute attentive qui a su faire évoluer positivement ce texte. Peut-être que le champ couvert par cet avis était trop vaste pour permettre une véritable coconstruction.

Le groupe des entreprises votera favorablement le projet d'avis.